

(...)ier d'aoust mil sept cent quatre vingt  
(dix) huit, moi Charles Boyer et Madelaine Maurisse,  
mon épouse, avons vendu, cédé et transporté à Mons(ieu)r  
Jean Baptiste Janis, un certain lot de terre situé dans  
le parc commun de Ste Geneviève de la largeur d'un demi  
arpent, s'étendant depuis la clôture près le village  
jusqu'au ruisseau creux borné au nord par Mr  
Vital et au midi par le Sr Bap(tis)te Javis pour, par lui  
et ses ayant cause, en jouir comme de leur propriété,  
les garantissant d'aucun empêchement quelconque,  
et ce pour prix et somme de quinze piastres que le dit  
Sieur Bap(tis)te Javis m'a payé comptant, dont le quitte  
et décharge ; et le dit Sieur Baptiste Javis a déclaré  
être satisfait et se trouver en suffisante possession.  
Fait sous seing privé entre nous avec obligation de  
passer acte légal de la dite vente au dire d'une des  
parties et aux frais de celui qui le requerrera.  
Fait double en présence de Mr Vital Beauvais et  
Baptiste Vallée, témoins.

*(signatures)*

Charle Boyer

Madelaine Maurisce, sa marque

J.Bte Vallé, témoins

?? ??

On the ?? »1 of August 1788(98) »2, I Charles Boyer and Madelaine  
Maurisse, my wife, have sold and transported to Mr. Jean Bapstiste  
Janis, a certain plot of land situated within the common park of  
Ste-Geneviève, a half-arpent wide, stretching from the fence near  
the village to the hollow stream, limited to the North by Mr. Vital,  
and to the South by Sr Baptiste Janis, so that he and his heirs  
could enjoy it as their own property, guaranteeing them from any  
impediment whatsoever, and for the price of 15 piasters that the  
said Jean Baptiste Janis paid to me and I acquit him of the price.  
The said Baptiste Janis »3 declared to be satisfied and to be in  
sufficient possession (of the plot).

Passed under private agreement between us with obligation to  
pass a public deed of this sale if one of the parties requires it, to  
the expense of the party that requires it.

Made in two copies in presence of Mr. Vital Beauvais and Baptiste  
Vallée, witnesses.

*(signatures)*

Charle Boyer

Madelaine Maurisce, her mark

J.Bte Vallé, witness

?? ??

---

1 It ends with « ier », therefore it is necessarily the  
« premier » or « dernier », the first day or last day of  
August.

2 Part of the page is missing, it could be 1788 or 1798  
but because of the space between the beginning of the  
line and the word « eight », I think it must be 1798.

3 Baptiste Janis and Jean Baptiste Janis are the same  
person.

J'oult mil Sept cent quatre vingt  
Monsieur Charles bove et madelaine maurille  
mon épouse avons vendu Et transporté a Monsieur  
Jean baptiste Tania, un certain Lot de terre situe dans  
le Parc commun de l'agencement de la largeur d'une demie  
arpent s'étendant depuis la clôture pres le village  
jusqu'au seuillean creux borné au nord par M<sup>r</sup>  
Vital. et au midi par le B<sup>pt</sup> Tania pour lui  
et ses ayens cause au souit comme de leur propriété  
les garantissant d'aucun empeschement quelconque  
et ce pour prix et somme de quinze piastres qui a été  
heut. Payé par Tania nia payé comptant. et ont se nullé  
et Déchargé; et le dit Monsieur Baptiste Tania a déclaré  
être satisfait et se trouver en suffisante possession  
fait sous seing privé entre nous avec obligation de  
passer acte legal de la dite vente au don d'une des  
parties et aux frais de celui qui se requerra  
fait double en présence de M<sup>r</sup> Vital brauvais et  
Baptiste Vallé Temoins - Char 1800.

J. B. Vallé  
Temoins  
Jamar  
Madelaine Maurille  
gac